



RCS : PARIS

Code greffe : 7501

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2014 B 20294

Numéro SIREN : 804 814 325

Nom ou dénomination : 4 LEAN

Ce dépôt a été enregistré le 09/10/2014 sous le numéro de dépôt 93563



1409365802

DATE DEPOT : 2014-10-09

NUMERO DE DEPOT : 2014R093563

N° GESTION : 2014B20294

N° SIREN : 804814325

DENOMINATION : 4 LEAN

ADRESSE : 99 bis avenue du Général Leclerc 75014 Paris

DATE D'ACTE : 2014/09/19

TYPE D'ACTE : CERTIFICAT

NATURE D'ACTE : ATTESTATION BANCAIRE

PARIS GENERAL LECLERC
79 AVENUE DU GENERAL LECLERC
75014 PARIS 14
Tel . 01 43 20 47 09
Fax 01 43 20 35 66

V / réf.: 65019133979
N / réf.: ANNIE COURTIN

Attestation de dépôt

pour constitution de capital social
(Article 77-Loi du 24 Juillet 1966
Article 62 - Décret du 23 mars 1967)

La Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Paris et d'Ile-de-France dont le siège social est sis à : 26 quai de la Rapée 75012 Paris atteste

qu'il a été déposé le 19/09/2014 par Nathalie MOUSSELOU fondateur - conformément à la réglementation en vigueur -

- Au compte spécial bloqué n° 65019133979
ouvert au nom de la Société en formation, dénommée SASU 4 LEAN
au capital de 5 000,00 EUR
sans appel public à l'épargne
dont le siège social est établi à 99 bis avenue du Général Leclerc
la somme de 5 000,00 EUR représentant la partie libérée soit : 100,00 % du capital social

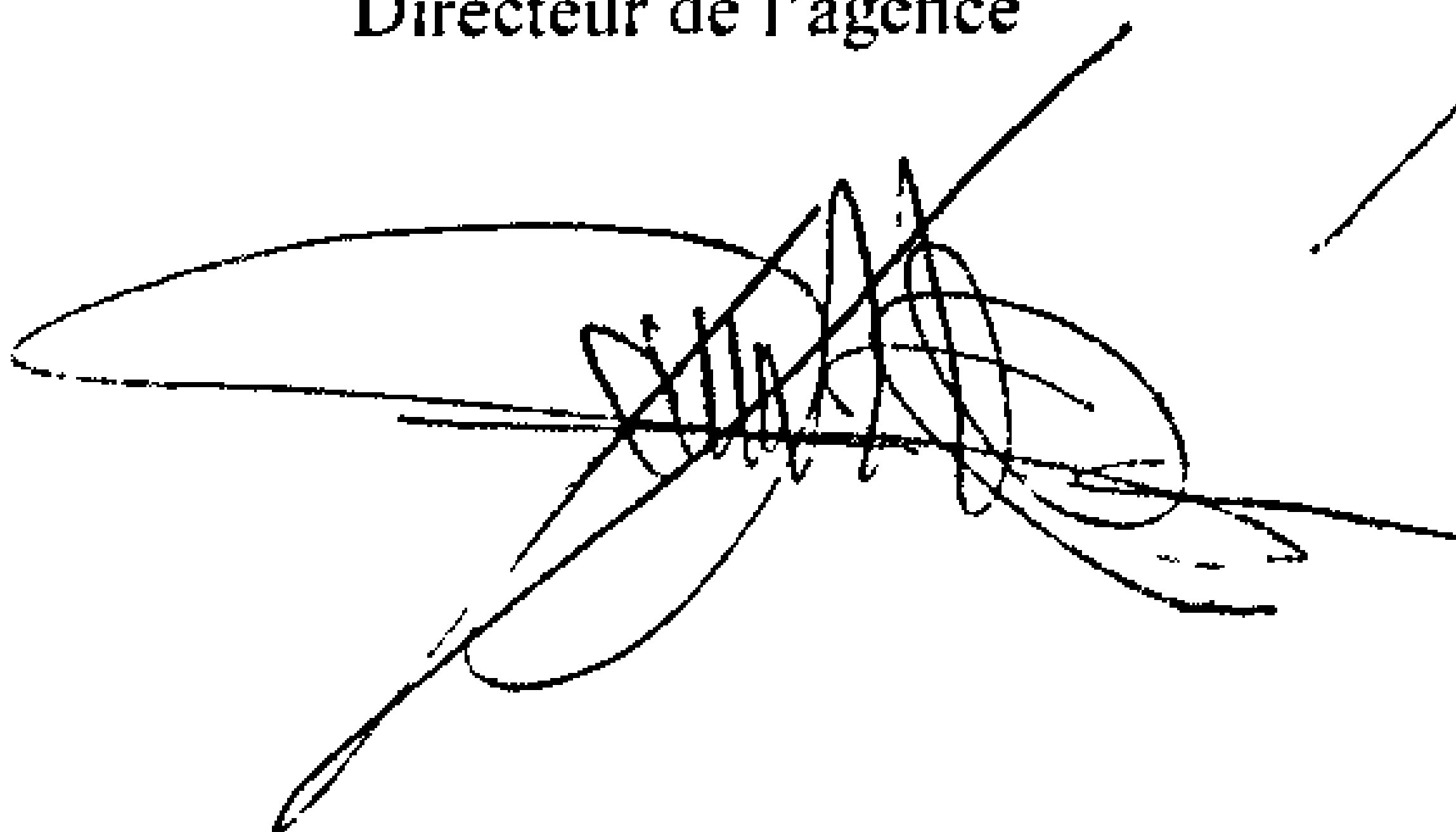
- Une liste comportant les noms, prénoms usuels et date de naissance des fondateurs avec l'indication des sommes versées par chacun d'eux (ci-après annexée).

La Caisse Régionale agit ainsi à titre de simple dépositaire agréé désigné par la législation des sociétés, et décline toute responsabilité quant à l'origine des fonds déposés et leur utilisation après déblocage.

Attestation valable jusqu'au 18/09/2015.

Fait à PARIS 14, le 19 Septembre 2014

ANNIE COURTIN
Directeur de l'agence



Liste des fondateurs

Société : SASU 4 LEAN

Compte n° 65019133979

Nom et prénom	Né(e) le	Montant versé
MOUSSELON Nathalie	20/08/1957	5000 EUR
		EUR
		EUR
		EUR

LES ST

Société : 4 L

Enregistré à · S.I E 6E ODEO

Le 26/09/2014 Bordereau n°2014/1

Enregistrement : Exonéré

Total liquidé : zéro euro

Montant reçu : zéro euro

L'Agent des impôts

Article 28 – di

Article 29 – exe

Article 30 – inv

Article 31 – Aff

Article 32 – pai

Article 33 – cap

Article 34 – Tra

Article 35 – Dis

Le tout, directement
et plus générale

En outre, la soci
toutes sociétés
généralement, t
économiques et
l'objet sus-indiq
directement ou i
développement.

Le capital social
cinquante (50) eu

ART

1 – Le capital soc

Le capital social
par majoration du

Lors d'une augmentation
d'un quart au moins

La libération du
cinq ans à compter
le capital initial,
cas d'augmentation

Les appels de fonds
avant la date fixée
adressée à chaque

Les actions de
l'immatriculation
souscription en c

Pendant la duré
garantie les actio
objet ou effet de
capital ou des d
mêmes que sur l

Toutefois, l'ass
concurrence du
cession du sold

Lorsque tout ou
conditions ci-de
procédure d'agr

souscription à un
individuelle au dr

La présente clau

Toute cession ré

La décision d'exporter est susceptible d'être préalablement contestée et ce afin qu'il puisse faire valoir ses arguments devant la décision des autorités.

La décision d'exporter ne peut compter de son côté d'avis de réception.

Chaque fois qu'il y a un cas d'échange, c'est une réduction de capacité en nombre inférieure à la capacité personnelle du groupe. Les réductions nécessaires.

La personne désignée par le
dans le domaine

Le président, po
également lié à
effectif.

Durée des fonc

La durée du mar

- Modification
- Acquisition quelconque
- Création
- Prise ou
- Prise ou
- Conclusion
- Investiss
opération
- Emprunt
- Cautions

l'expiration de
redressement ou

Le directeur gé
président, sous
décision du pré
général démissio

Le directeur gé
décision du prés

En outre, le direc

- Approba
- Approba
- Nominat
- Augmen
- Transfor
- Fusion, s
- Dissoluti
- Agrémen
- Suspens
- Augmen

associés y cons

L'ordre du jour e

Un ou plusieurs
requérir l'inscrip
communication
date de la réun
réception.

L'assemblée ne

délibérations, les
des débats ainsi

En cas de décision
cet acte doit me
est signé par tou

Les copies ou ex
président, ou un

spécial qui informe
des options de s
sociaux.

Tous ces docum
dans les conditio

Dans les six mo
de justice, les a
rapport de gesti
comptes consol
comptes.

Les modalités de
des associés ou,

Toutefois, la mis
neuf mois après

Lorsqu'un bilan é
apparaître que
amortissements
des sommes à p

La société peut :

La décision de t
aux comptes de
capital social.

Nomination du

Le premier président
est :

Madame MOUS
française, demeur

	autolib abonnement
11-sept	50FRADOM